

Des regroupements s'unissent pour réclamer la reconnaissance de tous les organismes d'action communautaire autonome de la Ville de Québec

Québec, 18 février 2025 - Le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03), le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) et le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) ont revendiqué d'une même voix, lors de la séance du conseil municipal, la reconnaissance de tous les organismes d'action communautaire autonome de la Ville de Québec.

En effet, les différents regroupements demandent à la Ville de Québec, via sa Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, de reconnaître tous les organismes d'action communautaire autonome (ACA) dont le siège social est situé sur le territoire, en leur donnant accès à des services de base tels que le prêt de salle, de matériel et d'équipement et l'accès aux assurances de l'UMQ. Or, un nombre grandissant de ces organismes se voient refuser cette reconnaissance par la Ville sous prétexte que leur mission ne correspond pas avec les compétences et obligations du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

« Comment la Ville de Québec peut-elle ne pas reconnaître des organismes fondés sur la participation des citoyennes et citoyens ? Ils encouragent l'implication des individus dans la prise de décision et l'élaboration des actions. Cette approche vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes sur leur propre vie et à favoriser l'autonomisation des communautés. En ce sens, ils contribuent tous au développement social et à la participation active des citoyennes et citoyens », souligne Karine Verreault du ROC 03.

Cette décision est un non-sens pour les organismes d'ACA qui contribuent au développement social de la Ville de Québec et au maintien d'un filet social pour l'ensemble de la population, particulièrement pour les personnes marginalisées.

« On s'attendait vraiment à mieux du maire Marchand qui s'était engagé à soutenir davantage le milieu communautaire. Au lieu de cela, on constate que plusieurs organismes, notamment des organismes de défenses collectives des droits, se voient refuser ou retirer la reconnaissance de la ville. On s'explique mal le mépris de la Ville de Québec envers des groupes solidement ancrés dans le milieu et reconnus par le gouvernement du Québec », dénonce Vania Wright-Larin du RÉPAC 03-12.

« L'importance pour un organisme communautaire d'être reconnu par sa ville est majeur. Le manque d'ouverture du Maire Marchand et, de surcroît, de la Ville de Québec de reconnaître les organismes d'ACA démontre le manque d'empathie envers les difficultés financières de ces organismes qui peinent à rejoindre les deux bouts », souligne Catherine Gauthier du RGF-CN.

Notons que tous ces groupes se soumettent à un processus de reddition de compte auprès du gouvernement du Québec qui démontre l'étendue de leur mission, la rigueur de leur fonctionnement et l'importance qu'ils représentent pour la population de la Ville de Québec.